

Moins d'une semaine après l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social s'est réuni à Lake-Success afin d'élaborer, comme le demandait la résolution, un programme de secours et de rétablissement pour le peuple coréen. Après avoir étudié les besoins de la Corée d'après les estimés fournis par le Commandement unifié et par le représentant spécial du Secrétaire général en Corée, le Conseil a préparé un plan d'ensemble qui sera soumis à l'Assemblée générale.

Le Conseil a recommandé la formation d'un nouvel organisme chargé de la mise en oeuvre du programme des Nations Unies pour le relèvement et le rétablissement de la Corée. Cet organisme, qui prendra le nom d'agence des Nations Unies pour la reconstruction de la Corée (U. N. K. R. A.), serait placé sous l'autorité d'un agent général nommé par l'Assemblée générale et responsable devant elle. Le plan du Conseil économique et social prévoit la coordination nécessaire avec la Commission des Nations Unies pour l'unification et le rétablissement de la Corée, ainsi que l'entière coopération des autorités coréennes.

Le Conseil a énoncé de même dans ses recommandations les principes généraux qui doivent régir la mise en oeuvre du programme de secours à la Corée. Il est entendu par exemple que le programme doit être compatible avec l'orientation générale du développement économique de la Corée, mais qu'il doit être nécessairement limité à l'assistance et au rétablissement, et que les sommes et approvisionnements fournis en vertu de ce programme devront être employés exclusivement à ces fins. Le Conseil a posé aussi un autre principe important en ce qui concerne l'ordre de priorité qui devra être appliqué aux divers besoins d'assistance. La priorité la plus haute sera donnée aux premières nécessités de la vie, c'est-à-dire à l'alimentation, à l'habillement, au logement et aux mesures préventives contre les épidémies. En second lieu viendront les travaux de nature à contribuer sans retard à la production sur place des biens immédiatement nécessaires. Peu à peu l'on s'efforcera ensuite de faciliter la production ou l'acquisition d'autres matériaux, approvisionnements et outillages en vue de la reconstruction des installations frappées par la guerre et qui sont nécessaires à la vie économique du pays.

### **Les besoins de la Corée**

Les besoins de secours et de rétablissement de la Corée, après les ravages de cette guerre et les années antérieures de sujétion à l'empire japonais, sont extrêmement grands. On a tenté plusieurs fois jusqu'ici d'en faire l'estimation, mais sans pouvoir établir le chiffre précis d'un budget d'ensemble. D'autre part, on n'a pas encore décidé si les fonds requis seront constitués par des dons volontaires des Gouvernements ou par une cotisation spéciale imposée à chacun d'eux. D'après les données dont on dispose actuellement, les secours d'urgence des prochains mois, ainsi que le programme de rétablissement et de reconstruction, à échéance plus lointaine, coûteront environ 300 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 1951. Il faudra à peu près trois ans, croit-on, pour l'exécution complète de ce programme, mais le coût devrait en être moindre la dernière année.

Des premières mesures ont donc déjà été prises, grâce à la coopération des membres des Nations Unies, en vue de faire de la Corée un pays uni, indépendant et démocratique, de fournir aux Coréens des secours en biens et services et d'orienter leur pays vers le développement économique et le relèvement des niveaux de vie.